

« Engagée pour répondre
à mes besoins. »



Helsana
Engagée pour la vie.

En fait, l'assurance de base est toujours la même – les prestations sont prescrites par la loi. Elle ne prend donc pas vraiment en compte nos besoins individuels. Parce que nous ne sommes pas tous pareils : certaines personnes veulent décider elles-mêmes, en cas de besoin, à qui elles veulent faire appel, alors que d'autres préfèrent être conseillées – que ce soit par le biais du médecin de famille ou d'une hotline de conseil.

C'est pourquoi Helsana propose trois modèles d'assurance alternatifs en plus de la variante standard. Naturellement, les prestations médicales sont identiques dans toutes les variantes.

Différentes franchises au choix

- Franchise annuelle ordinaire = CHF 300.–
- Possibilité de franchises plus élevées pour toutes les variantes de l'assurance de base

• **Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse**

Franchise annuelle à option ¹	Potentiel d'économie maximal
Adultes CHF 500.–	8%
CHF 1000.–	20%
CHF 1500.–	30%
CHF 2000.–	40%
CHF 2500.–	50%
Enfants CHF 500.–	50%

¹ Après application de la franchise, quote-part de 10% jusqu'à CHF 700.– par an max., ou CHF 350.– pour les enfants.

STANDARD

 Libre choix des fournisseurs de prestations médicales


	BASIS helsana.ch/fr/basis
Réduction de prime	Aucune
Interlocuteur médical	Vous choisissez librement et consultez directement le médecin traitant, au cas par cas.
Avantages	Libre choix du médecin <ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez librement et consultez directement votre médecin à tout moment • En cas de besoin, accès direct au spécialiste
Obligation	Aucune En cas de problèmes de santé, vous décidez vous-même, au cas par cas, qui vous souhaitez consulter (médecin de famille, spécialiste, chiropraticien, etc.).
A qui cette assurance convient-elle ?	Les personnes qui souhaitent avoir une liberté de choix pleine et entière.
Conseil téléphonique	

MÉDECIN DE FAMILLE ou CABINET DE GROUPE

 Coordination des traitements médicaux par le médecin de famille


	BeneFit PLUS Médecin de famille helsana.ch/fr/benefitplus
Réduction de prime	12% au moins
Interlocuteur médical	L'interlocuteur médical est votre médecin de famille ou cabinet de groupe HMO que vous aurez choisi parmi notre liste de médecins.*
Avantages	Accompagnement personnel par le médecin de famille <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point optimale des traitements médicaux en fonction de vos antécédents • Permet d'éviter des examens multiples inutiles
Obligation	En cas de problèmes de santé, vous devez toujours vous adresser au médecin de famille de votre choix (ou votre cabinet de groupe HMO). Celui-ci définit avec vous le traitement à suivre, en fonction de votre dossier médical. Si nécessaire, votre médecin de famille (ou votre cabinet de groupe HMO) vous oriente vers un spécialiste ou un hôpital.
A qui cette assurance convient-elle ?	Les personnes souhaitant privilégier le contact personnel avec leur médecin de famille.
Conseil téléphonique	

TÉLÉMÉDECINE

 Accès à une assistance médicale à toute heure

	BeneFit PLUS Telmed helsana.ch/fr/telemedecine
Réduction de prime	15%
Interlocuteur médical	Les interlocuteurs médicaux sont les spécialistes du centre de télémédecine indépendant.*
Avantages	Assistance médicale par téléphone <ul style="list-style-type: none"> • Conseil médical 24h/24 • Accès dans toute la Suisse (sans contrainte de lieu) • Moins de consultations médicales coûteuses en termes de temps
Obligation	En cas de problèmes de santé, vous devez toujours appeler le centre indépendant de télémédecine et suivre les instructions fournies. Un spécialiste médical ou un médecin définit avec vous un processus de traitement obligatoire, en fonction de votre dossier médical – par exemple auto-médication, consultation médicale physique ou séjour à l'hôpital. Si nécessaire, l'expert médical vous adressera à un spécialiste ou un hôpital.
A qui cette assurance convient-elle ?	Les personnes dont les déplacements sont fréquents.
Conseil téléphonique	0800 800 090

ENTRETIEN-CONSEIL PAR TÉLÉPHONE

 Conseil médical par téléphone, 24h/24, avant la consultation du médecin

	PREMED-24 helsana.ch/fr/premed-24
Réduction de prime	8%
Interlocuteur médical	Après consultation du service de conseil-santé par téléphone, vous choisissez librement le médecin traitant.*
Avantages	Conseil médical gratuit avant chaque consultation médicale <ul style="list-style-type: none"> • Conseil-santé indépendant • 24 heures sur 24, 365 jours par an • Permet d'éviter les consultations médicales inutiles
Obligation	Si vous avez un problème de santé, vous commencez toujours par contacter le service de conseil-santé gratuit afin de demander un conseil sans engagement. Il vous est ensuite possible de consulter le médecin de votre choix.
A qui cette assurance convient-elle ?	Les personnes qui souhaitent s'adresser à un service de conseil-santé par téléphone.
Conseil téléphonique	0800 773 633

*Exceptions: urgences, séjour à l'étranger, examens gynécologiques préventifs, obstétrique, adaptations de lunettes et lentilles de contact, traitements dentaires.



Avez-vous des questions ou souhaitez-vous un conseil personnalisé ?

N'hésitez pas à nous contacter directement au 0844 80 81 82.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre entretien avec vous.



Pour obtenir des informations complémentaires, consultez également

www.helsana.ch



Profitez du programme de bonus Helsana+, qui récompense votre mode de vie sain ainsi que votre fidélité.

www.helsana.ch/plus

Notre engagement pour la satisfaction des clients.

